

INVERTÉBRÉS

Crabe chinois

Eriocheir sinensis

Chinese wolhandkrab * Chinese mitten crab * Wollhandkrabbe
Synonymes: Crabe chinois à mitaines, Crabe poilu de Shanghai



© Pascale Golinvaux @ RBINS

Origine

Chine et Corée du Nord

Voies d'introduction

Introduit via le déchargement des eaux de ballast et l'aquaculture. Dispersion naturelle depuis les pays voisins.

Usages en Belgique

Pas d'usages spécifiques connus.

Distribution en Belgique

Abondant dans l'Escaut et ses affluents; plus rare dans le bassin versant de la Meuse.

Habitats en Belgique

Rivières et canaux ; se reproduit en milieu marin.

Nuisances

Cette espèce creuse des galeries affaiblissant les digues, les berges de rivières et les canaux, susceptibles alors aux effondrements. Au printemps, cette espèce peut sortir de l'eau en grand nombre ce qui peut causer des nuisances. Dans le secteur de la pêche et de l'aquaculture, l'espèce peut causer des dommages aux poissons, aux appâts ou à la nourriture, ou encore bloquer les systèmes d'irrigation. Vu leur présence en grand nombre, l'espèce rentre en compétition (habitat) avec la faune indigène.



Caractéristiques

- Taille: Carapace de 3-10 cm de large au maximum, plutôt carrée que ronde
- 12 épines sur le bord de la carapace (4 entre les yeux, 4 à droite et 4 à gauche)
- Couleur: de vert-olive à brun
- Poils: les pinces sont recouvertes d'une épaisse couche de poils fins et le bout des pinces sont blancs; les pattes sont également poilues; attention les poils ne sont pas clairement visibles chez les jeunes

Espèces ressemblantes

Dans le commerce, cette espèce peut être identifiée facilement grâce à ses pinces couvertes de poils. En milieu aquatique saumâtre ou salin, cette espèce peut être confondue avec le crabe vert indigène *Carcinus maenas*.

Pour plus d'informations

IDENTIFICATION ET ESPÈCES RESSEMBLANTES (NL)

→ <https://waarnemingen.be/media/species/invasive/pdf/16663.pdf>

SITES RÉGIONAUX

→ Wallonie: <http://biodiversite.wallonie.be/liste-invasives>

→ Flandre (général): <https://www.ecopedia.be/pagina/uitheemse-invasieve-dieren> (NL)

→ Flandre (gestion): https://www.natuurenbos.be/sites/default/files/inserted-files/handleiding_wolhandkrab.pdf (NL)

MISE EN ŒUVRE DU RÈGLEMENT EUROPÉEN EN BELGIQUE

→ <http://www.iasregulation.be/fr>

Restrictions

Sauf exceptions dûment prévues par le Règlement européen, cette espèce ne peut pas être importée, transportée, commercialisée, échangée, détenue, élevée, reproduite, ou libérée intentionnellement dans la nature au sein de toute l'Union européenne. En Belgique, des individus pourraient être détenus dans les zoos sous certaines conditions.